



DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ

UNE FEUILLE
DE ROUTE
CLAIRE ET
PARTAGÉE
PAR TOUS

FAVORISER L'INSERTION

L'insertion des personnes les plus fragiles reste une priorité de la collectivité en leur permettant notamment d'accéder à un logement et de le conserver. Pour ceux qui sont sortis prématurément du système scolaire, la province Sud envisage de mettre en œuvre une école de la deuxième chance afin de leur donner les apprentissages et les conduites non acquis nécessaires à leur insertion dans la société.

OPTIMISER L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

La province Sud souhaite à travers cet objectif, repenser l'accès aux soins et aux aides sociales en élaborant un schéma provincial de l'action sociale, en améliorant l'accueil sanitaire et social des publics les plus vulnérables et en développant les auxiliaires de santé en tribus.

RENFORCER LA PRÉVENTION

Les actions de prévention et la lutte contre les conduites addictives restent une priorité affirmée de la province Sud qui se dotera d'un schéma de prévention de la violence, d'un dispositif de prévention mobile au bénéfice des scolaires, et qui poursuivra les efforts engagés en matière de sensibilisation des publics à risque.



CAP SUD 21, le Cap à suivre !

DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ

FAVORISER L'INSERTION

OPTIMISER L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

RENFORCER LA PRÉVENTION

METTRE EN PLACE
DE NOUVEAUX
DISPOSITIFS
D'INSERTION

AMÉLIORER
LES DISPOSITIFS
D'INSERTION SOCIALE

PRENDRE SOIN
DES PUBLICS
VULNÉRABLES

ORGANISER L'ACCÈS
AUX SOINS

AMÉLIORER
LES DISPOSITIFS
DE L'ORGANISATION
MÉDICO-SOCIALE

LUTTER CONTRE
TOUTES LES FORMES
DE VIOLENCE

PRÉVENIR
LES CONDUITES
À RISQUE

QUELQUES ACTIONS À TITRE D'EXEMPLE...

- REDYNAMISER LES DISPOSITIFS D'INSERTION SOCIALE
(ÉCOLE DE LA 2^{ÈME} CHANCE, « CARTE SENIORS », DISPOSITIF DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT...)
- ÉLABORER UN SCHÉMA PROVINCIAL DE L'ORGANISATION MÉDICO-SOCIALE
(PLAN AUTISME, FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES, FOYERS DE L'ENFANCE ET FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS...)
- LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LES CONDUITES ADDICTIVES
- METTRE EN PLACE UN PLAN DE PRÉVENTION « SANTÉ À L'ÉCOLE »

CAP SUD 21, le Cap à suivre !